

Image not found or type unknown



## Succession bien immobilier

Par **hugueny patrick**, le **25/10/2017** à **09:38**

j ai acheté un bien avec ma femme (au 2 noms) et j'ai eu 2 enfants d'un précédent mariage et un autre avec ma femme comment faire pour etre sur que le conjoint survivant puisse resté dans la maison et qu'au décès, mes enfants recoivent le meme part d'héritage.

Par **Visiteur**, le **25/10/2017** à **12:18**

Merci de ne pas oublier une petite règle de politesse...

BONJOUR,

Je vais vous informer, mais auparavant

Quel est votre régime matrimonial?

Souhaitez vous que VOS 3 enfant reçoivent la même part lors de votre décès ou que LES 3 reçoivent la même part après la disparition des 2 ?

Si vous décédez

Par **hugueny patrick**, le **25/10/2017** à **16:51**

Bonjour et merci d'avoir lu ma question.

je suis marié sous le régime normal et je souhaite savoir pour mes enfants après le décès des 2.

Cordialement

.

Par **Visiteur**, le **25/10/2017** à **19:09**

La situation sera différente en fonction de qui décède en premier !!!

Si c'est vous, avec une donation au dernier vivant car elle aura l'usage du bien jusqu'à sa mort, mais lorsqu'elle disparaîtra à son tour, seul votre fils commun héritera d'elle.

Donc si c'est elle qui part en premier, vous resterez usufruitier de sa part, mais celle-ci ira à

vosre fils commun. Puis vos 3 enfants hériteront de votre part.

Madame peut bien sur établir un testament en faveur de vos 2 enfants du 1er lit, vous pouvez aussi régler cela d'avance par une donation.

*Personnellement dans le même cas, mais comme nous avons fait une adoption simple de nos enfants respectifs, cela solutionne le problème.*

A vous lire.